



LICENCE

REGLEMENT DES ETUDES TEXTE (RDE)

ANNEE UNIVERSITAIRE : 2019- 2020

DOMAINE : DEG

DIPLOME : LICENCE **NIVEAU :** L1 L2 L3

Mention : ECONOMIE ET GESTION (site de Valence)

Parcours-type : ECONOMIE et GESTION - DROIT

Régime/ Modalités : Régime : X formation initiale X formation continue

Modalités : X présentiel ; ___ enseignement à distance ; ___ convention

___ alternance : ___ contrat de professionnalisation ou ___ apprentissage

DATE D'ARRETE D'ACCREDITATION PAR LE MINISTERE : 11 juillet 2016

RESPONSABLE DE LA MENTION :

ALAIN LAURENT

RESPONSABLE DE L'ANNEE :

L1 : CLAIRE BARRAUD

L2 : CLAIRE BARRAUD

L3 : CLAIRE BARRAUD

GESTIONNAIRE :

ECO-VALENCE@UNIV-GRENOBLE-ALPES.FR

I – Dispositions générales

Article 1 : Objectifs et compétences acquises lors de la formation

1.1 : Après un premier semestre qui reste le plus généraliste possible compte tenu de la nature spécialisée du diplôme et pour permettre aux étudiants de confirmer leur intérêt pour le droit et l'économie, la L1 droit / économie vise à permettre l'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences méthodologiques suffisamment solide dans les matières juridique et économique pour envisager une poursuite d'études vers le Master.

La Licence en Économie Gestion Droit s'obtient par la validation de six semestres d'enseignement répartis sur trois ans avec la possibilité de compenser entre eux les semestres 1 et 2, 3 et 4, 5 et 6.

II – Organisation des enseignements

Chaque étudiant conclut avec l'établissement un **contrat pédagogique pour la réussite étudiante** qui précise son parcours de formation et les mesures d'accompagnement destinées à favoriser sa réussite.

Article 2 : Organisation générale des enseignements

La formation est organisée en : 6 semestres, (Rappel : 2 semestres par an,) et en 36 unités d'enseignement

Volume horaire de la formation par année : L1 : 508 L2 : 560 L3 : 568

Article 3 : Composition des enseignements

Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences** de la formation (Tab. MCCC)

Commentaires sur certains éléments du Tableau MCCC :

Langues vivantes étrangères :

Langue enseignée : Anglais

S1 X S2 _X_ S3_X_ S4_X_ S5_X_ S6_X_

Mise en situation professionnelle (notamment stage) :

- obligatoire (nécessaire à l'obtention du diplôme)
 optionnel crédité d'ects (nécessaire à l'obtention du diplôme lorsqu'il est choisi)
 optionnel non crédité d'ects (non pris en compte pour l'obtention du diplôme lorsqu'il est choisi)

Le stage dans un même établissement d'accueil ne pourra pas excéder 924 h (équivalent à 6 mois à temps plein) par année universitaire en dehors des heures de cours.

Période : A préciser par le responsable pédagogique selon la modalité du stage

Modalité :

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les stages, sauf dérogation du responsable de formation, doivent se dérouler en dehors des enseignements (CM, TD).

Sous réserve de l'accord pédagogique du responsable de formation, l'étudiant pourra accomplir des stages d'exploration professionnelle, notamment dans le cadre d'un projet de réorientation.

Mémoire/ Rapport de stage/ Projets tuteurés :

- Mémoire : NEANT

- Rapport de stage : NEANT

- Projets tuteurés : NEANT

Article 4 : Assiduité aux enseignements

Aux cours :

Aux TD :

La présence aux enseignements en Travaux Dirigés ainsi qu'aux épreuves s'y rapportant est obligatoire.
 Toute absence doit faire l'objet d'une justification à l'aide d'une preuve écrite remise ou scannée à l'administration dans les 48h ouvrables qui suivent le premier jour de l'absence. Seront considérées comme injustifiées les absences autres que celles figurant sur le document récapitulatif diffusé sur les sites d'année.

Dispense d'assiduité :	<p>Une dispense d'assiduité et de contrôle continu peut exceptionnellement être accordée pour les étudiants salariés. Les demandes sont à présenter au service de scolarité du premier cycle avant le 15 septembre pour les semestres 1, 3 et 5, le 15 janvier pour les semestres 2, 4 et 6. La dispense d'assiduité et de contrôle continu implique la renonciation au contrôle continu. Un étudiant dispensé d'assiduité peut participer au contrôle continu mais sa note ne sera pas prise en compte dans le calcul de la note finale de la matière concernée.</p> <p>Le contrôle continu est obligatoire sauf pour les dispensés d'assiduité.</p>
------------------------	---

III – Contrôle des connaissances et des compétences

Article 5 : Validation, compensation, valorisation, capitalisation,	
5.1 – Validation : règles d'acquisition des EC, UE, Blocs de connaissances et de compétences, semestres, année	
Élément Constitutif (EC) ou Matières le cas échéant	Moyenne pondérée des épreuves $\geq 10/20$
UE	<p>Moyenne pondérée des matières $\geq 10/20$</p> <p>Si une UE est composée d'EC et, le cas échéant, de matières, elle peut être acquise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit par validation de chacun des EC ou matières qui la composent (note $\geq 10/20$), - soit par compensation entre ces EC ou matières (moyenne générale à l'UE $\geq 10/20$).
Semestre (le cas échéant)	<p>Un semestre peut être acquis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit par validation de chacune des UE qui le composent (note $\geq 10/20$), - soit par compensation semestrielle entre ces UE (moyenne générale au semestre $\geq 10/20$).
Année (le cas échéant)	<p>Une année peut être acquise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit par validation de chacun des semestres qui la composent (note $\geq 10/20$), - soit par compensation annuelle entre ces 2 semestres (moyenne générale à l'année $\geq 10/20$).
5.2 – Compensation	
<p>La compensation s'effectue au sein des UE, au sein d'un semestre entre les UE qui le composent, entre les semestres (sous réserve de leur appliquer un coefficient proportionnel à leur nombre de crédits).</p> <p>- au sein des UE : X oui <input type="checkbox"/> non</p> <p>- au sein des semestres entre les UE qui les composent X oui <input type="checkbox"/> non</p> <p>- entre les semestres : X oui <input type="checkbox"/> non</p> <p>Il est possible de renoncer à la compensation à l'issue de l'évaluation initiale (session 1), au sein d'un bloc de connaissances et de compétences ou d'un semestre, dans le cas où un étudiant souhaite pouvoir améliorer ses résultats de manière significative lors de la seconde chance, en se représentant aux UE non acquises (note $< 10/20$).</p> <p>La renonciation à la compensation entraîne de facto la renonciation à l'obtention du Bloc de Connaissances et de Compétences, du semestre, de l'année, du diplôme en évaluation initiale (session 1).</p> <p>Les demandes de renonciation doivent être adressées par écrit au jury et déposées au service de scolarité dans les 3 jours ouvrés qui suivent l'affichage des résultats d'évaluation initiale</p> <p>Quelle que soit la note obtenue en seconde chance, elle remplace la note d'évaluation initiale (session 1).</p> <p>En outre, sous la responsabilité du jury du diplôme, un dispositif peut être mis en œuvre pour permettre à l'étudiant d'obtenir à divers moments de son parcours un bilan global de ses résultats et la validation correspondante en crédits européens. Cette possibilité peut être offerte à l'étudiant notamment lorsqu'il fait le choix de se réorienter, d'effectuer une mobilité dans un autre établissement d'enseignement supérieur français ou étranger ou de suspendre de façon transitoire ses études.</p> <p>Ce dispositif se traduit par la délivrance d'un relevé de notes faisant apparaître les crédits européens validés.</p>	

5.3 – Valorisation	
<p>Reconnaissance de l'engagement de l'él<u>u</u> (e) étudiant. (e)</p>	<p>Valorisation de l'engagement de l'él<u>u</u> (e) étudiant. (e) (extrait du statut de l'él<u>u</u> étudiant voté à la CFVU du 01/12/2016) :</p> <p>Afin de valoriser l'engagement majeur qu'est être él<u>u</u>, l'université met en place une bonification dont le barème a été voté lors de la CFVU du 13 juillet 2017. Afin d'assurer l'indépendance des él<u>u</u>.es, cette bonification sera accordée à tous les él<u>u</u>.es ayant siégé physiquement au moins à la moitié des conseils et des groupes de travail auxquels ils sont él<u>u</u>.es et/ou nommé.es. Elle n'est pas cumulable avec un ETC valorisant également l'engagement dans les instances de l'UGA.</p> <p>Attention : le bénéfice de la bonification pour l'él<u>u</u> (e) étudiant. (e) est incompatible sur le même semestre avec tout autre dispositif de valorisation de l'engagement étudiant (ETC « engagement associatif et syndical », dispositifs ad hoc mis en place par les composantes, etc.)</p>
<p>Reconnaissance de l'engagement de l'étudiant.e dans les activités de la vie associative, sociale et professionnelle</p>	<p>La loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 prévoit un principe de validation au titre d'une formation suivie des compétences, connaissances et aptitudes acquises par un étudiant à l'occasion d'un engagement dans les activités de la vie associative, sociale et professionnelle. En complément, des aménagements dans l'organisation et le déroulement des études peuvent être mis en place afin de permettre aux étudiants de concilier études et activités d'engagement</p> <p>Les activités visées par ces aménagements sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudiants salariés (10h en moyenne par semaine sur une durée minimum de 3 mois) - Étudiants membres du bureau d'une association - Services civiques - Sapeurs-pompiers - Militaires dans la réserve opérationnelle - Volontariat des armées <p>A l'UGA, les modalités de reconnaissance de l'engagement étudiant peuvent être les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La validation dans le cadre de l'obtention du diplôme <ul style="list-style-type: none"> • Attribution de crédits via les Enseignements Transversaux à Choix existants (ETC) • Attribution de crédits via le cours à option « Stage et assimilés » • Ou attribution d'une bonification appliquée à la moyenne générale et définie lors du contrat pédagogique à hauteur de 0,5. <p>Les mêmes activités ne peuvent donner lieu qu'à une seule validation par cycle de formation et ne sont pas nécessairement liées à l'année universitaire en cours.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La valorisation : l'engagement est intégré dans le supplément au diplôme - - Les aménagements : <ul style="list-style-type: none"> • Une organisation de l'emploi du temps (choix des groupes TD) • Une dispense totale ou partielle d'enseignement • Autorisation d'absence justifiée au regard de l'engagement • Un aménagement d'examens • Un aménagement de la durée du cursus <p>Ils sont fixés en tenant compte des spécificités des différentes filières et diplômes au sein de l'établissement.</p> <p>Le contrat pédagogique précisera la nature des aménagements mis en place et/ou les modalités de validation.</p>
<p>Bonification (Le cas échéant)</p>	<p>Au S1, le choix d'un enseignement de sport ou d'une langue vivante apporte la bonification suivante : une note supérieure ou égale à 10/20 se voit, après multiplication par le coefficient 0,03, ajoutée à la moyenne générale du semestre.</p>

5.4 – Capitalisation/Conservation :

Capitalisation des EC et UE = acquisition définitive d'un élément porteur de crédits (EC, UE), dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne (note $\geq 10/20$), sans condition de durée. Leur acquisition emporte celle des crédits européens correspondants.

Conservation d'une matière : une note supérieure ou égale à 10/20 d'une matière non porteuse de crédits **est** conservée pour une durée de deux ans.

IV- Examens

Article 6 : Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

6.1 – Modalités d'examens

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont évaluées selon les modalités suivantes :

- évaluation terminale (ET)
- évaluation continue et évaluation terminale (ECET),
- évaluation continue intégrale (ECI).

L'évaluation continue (ECET ou ECI) revêt des formes variées, en présentiel ou en ligne, comme des épreuves écrites et orales, des rendus de travaux, de projets et des périodes de mise en situation ou d'observation en milieu professionnel

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les tableaux MCCC.

ECI	<i>L'ECI porte sur deux évaluations continues au minimum. Aucune de ces évaluations ne peut compter pour plus de 50% de la note finale.</i>
ECET	L'ECET porte sur deux évaluations continues au minimum (aucune ne pouvant compter pour plus de 50 % de la moyenne des évaluations continues) plus une évaluation terminale. La moyenne des notes d'évaluation continue ne peut compter pour plus de 60% de la note finale.

6.2 – Absences aux examens

Absence aux Evaluations Continues (EC)	<ul style="list-style-type: none"> - Les étudiants en absence injustifiée (ABI) se voient attribuer la note de 0 à l'épreuve d'EC concernée. - En cas d'absence justifiée aux EC, une nouvelle épreuve est proposée aux étudiants, dans la mesure du possible. Dans le cas contraire les responsables de formation choisissent, avec l'accord du jury, soit d'affecter un zéro à l'EC, soit de neutraliser la note.
Absence aux Evaluations Terminales (ET) de session initiale ou de seconde chance	<ul style="list-style-type: none"> - Les étudiants en absence injustifiée (ABI) sont considérés comme défaillants à l'ET concernée. - En cas d'absence justifiée (ABJ) à l'ET de session initiale, l'étudiant se voit attribuer la note de 0 à l'ET.

	<ul style="list-style-type: none"> - En cas d'absence justifiée (ABJ) à l'évaluation de seconde chance, l'étudiant pourra, sous réserve d'accord du responsable d'année et de faisabilité, se voir proposer une nouvelle évaluation de nature et de durée équivalentes. En cas d'impossibilité, il conservera sa note de session 1.
Article 7 : Organisation de la seconde chance	
Seconde chance	<p>Dans le cadre d'une évaluation terminale, ou d'une évaluation continue et d'un examen terminal (ECET), la seconde chance prend la forme d'une évaluation organisée après publication des résultats de l'évaluation initiale (session 1). Quelle que soit la note obtenue en seconde chance, elle remplace la note d'évaluation initiale (session 1).</p>
	<p>Dans le cadre d'une évaluation continue intégrale (ECI), la seconde chance peut :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit prendre la forme d'une évaluation supplémentaire organisée après publication des résultats de l'évaluation initiale (session 1) ; <p>Quelle que soit la note obtenue, elle remplace la note d'évaluation initiale (session 1).</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit être comprise dans les modalités de mise en œuvre de l'évaluation continue intégrale
	<p>Lorsqu'un étudiant a des contraintes particulières, et notamment lorsqu'il s'agit d'un étudiant relevant d'un régime spécial d'étude (cf articles 5.3 et 15), il peut bénéficier d'une évaluation de substitution de nature et de durée équivalentes</p>
Report de note d'évaluation continue en seconde chance	<p>Dans le cadre de l'ECET, si la note d'évaluation continue de session initiale compte pour le calcul de la note de seconde chance, cette règle sera précisée sur le tableau des MCCC.</p>

V- Résultats

Article 8- Jury :	
<p>Les décisions du jury, en ce qui concerne les notes et le résultat final, sont définitives et sans appel. Le jury est souverain et peut, par une délibération spéciale, attribuer ou non des « points-jury » pour permettre à l'étudiant d'obtenir la note ou la moyenne requise. L'étudiant qui constate une erreur dans la retranscription de ses résultats doit le signaler dans les meilleurs délais.</p>	
Article 9 : Communication des résultats :	
<p>Les résultats sont affichés sur le lieu de formation et sur l'intranet étudiant (LEO)</p>	
Article 10 : Redoublement	
Acquisition de crédits par anticipation	<p>Sous réserve de l'accord des différents responsables pédagogiques concernés, tout étudiant peut choisir les enseignements de l'année supérieure dans le cadre de son parcours de formation. Cette autorisation est intégrée au contrat pédagogique pour la réussite étudiante signé par l'étudiant.</p>
<p>Le redoublement d'une année est de droit sous réserve du respect du calendrier et des modalités d'inscription.</p> <p>Attention : en cas de changement de maquette, les composantes doivent prévoir les mesures transitoires pour les redoublants.</p> <p>Les semestres, les UE porteuses de crédits, lorsqu'ils sont validés, doivent être pris en compte dans le cas d'un redoublement. Ils ne peuvent pas être repassés. Les notes $\geq 10/20$ obtenues pour les matières d'une UE non acquise peuvent être conservées d'une année sur l'autre, sur décision de l'équipe pédagogique et pour une durée de deux ans maximum.</p> <p>Il est possible pour l'étudiant redoublant d'effectuer un stage non crédité, en relation avec son cursus, sous réserve d'accord de l'équipe pédagogique et que le règlement d'études le prévoit.</p>	

Article 11 : Admission au diplôme

11.1- Diplôme final de Licence

Le diplôme de licence s'obtient :

- soit par acquisition de chaque UE constitutive du parcours correspondant,
 - soit par application des modalités de compensation choisies pour la formation
- Le diplôme obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 180 crédits.

L'obtention du diplôme est conditionnée à un niveau minimum de certification en langue :

Oui

Non

11.2- Règles d'attribution des mentions

Mention	<p>Moyenne générale, qu'elle soit obtenue en évaluation initiale (session 1) ou en seconde chance</p> <p>Passable : ≥ 10 et < 12</p> <p>Assez Bien : ≥ 12 et < 14</p> <p>Bien : ≥ 14 et < 16</p> <p>Très Bien : ≥ 16</p>
---------	--

11.3- Obtention du diplôme intermédiaire

DEUG	<p>L'étudiant devra avoir validé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit les blocs de connaissances et de compétences nécessaires à la validation du DEUG <p>L1 d'une part et la L2 d'autre part</p> <p>La note du DEUG sera la moyenne des semestres de L1 et de L2.</p> <p>Le DEUG est délivré sur demande de l'étudiant</p>
------	---

11.4- Délivrance du Supplément au diplôme

Le supplément au diplôme est délivré sur demande de l'étudiant.

VI- Dispositions diverses

Article 12 : la Césure

C'est une période pendant laquelle un étudiant, inscrit **dans une formation initiale** d'enseignement supérieur, suspend temporairement ses études dans le but d'acquérir une expérience personnelle ou professionnelle, soit en autonomie, soit encadré dans un organisme d'accueil en France ou à l'étranger (Cf. article D.611-13).

Elle est effectuée sur la base d'un strict volontariat de l'étudiant qui s'y engage et ne peut être rendue nécessaire pour l'obtention du diplôme préparé avant et après cette suspension. Elle ne peut donc pas comporter un caractère obligatoire.

Chaque cycle d'études ouvre droit à une seule période de césure. Elle peut débuter dès l'inscription dans la formation et s'achève au plus tard avant le dernier semestre de la fin de cette formation quelle que soit la durée du cycle d'études.

Article 13 : Déplacements

Les étudiants pourront dans le cadre de leur cursus être amenés à effectuer certains déplacements pour participer à des activités à l'extérieur des locaux de l'université.

Article 14 : Etudes dans une université étrangère, le cas échéant : Les étudiants ont la possibilité d'effectuer les semestres 5 et/ou 6 de la licence dans une université étrangère, sous réserve que cette dernière dispense la double licence Economie-gestion-droit. Ils devront pour cela avoir été sélectionnés dans le cadre d'un programme d'échange international.

Article 15 : Dispositions pour les publics à besoins spécifiques (*hors dispositif énoncé art. 5.3 pour les étudiants engagés*)

Des **aménagements** dans l'organisation et le déroulement des études sont mis en place selon les spécificités de la formation et les possibilités de l'équipe pédagogique pour les publics suivants :

- Etudiants engagés dans plusieurs cursus
- Sportifs de haut niveau (cf. Charte du sport de haut niveau)
- Artistes de haut niveau
- Etudiants en situation de handicap
- Chargés de famille, étudiantes enceintes
- Réserve citoyenne de l'éducation nationale

Ces aménagements seront précisés dans le contrat pédagogique pour la réussite étudiante.

Article 16 : Discipline générale

Le respect et l'assiduité s'imposent. Les manquements graves pourront être sanctionnés.
Seule la section disciplinaire est compétente pour prononcer des sanctions à l'égard des étudiants

Attitude irrespectueuse, fraude aux examens et à l'inscription :

Une procédure disciplinaire est mise en œuvre par le Président de l'université.

Au terme de la procédure d'instruction, la formation de jugement de la section disciplinaire se prononce sur la sanction.

Article 17 : Dispositions spécifiques à la formation

Article 18 : Mesures transitoires, le cas échéant

SUIVI DES MODIFICATIONS

N° de Version (1)	Date de Validation Conseil UFR (2)	Date de Validation en CFVU (3)	Nature des modifications (n° article, n° paragraphe) (4)
3	Le 06/06/2018	Le 21/06/2018	<p>L1 : S1/UE4 - Modification taux horaire de la matière " Compétences numériques" 12h Cm au lieu de 10, 12h TD au lieu de 14. S1/UE6 - Modification taux horaire de la matière " MTU" 20h TD au lieu de 24h TD. S1 et S2 - Ajout texte sur le "oui si" Parcoursup dans "Commentaires".</p> <p>L2 : S4/UE4 - Modification taux horaire de la matière " Compétences numériques" 12h TD au lieu de 16.</p> <p>L3 : Pas de modification</p>
4	Le 06/06/2019	04/07/2019	<p><u>Modification RDE</u> –</p> <ul style="list-style-type: none"> - Article 2 : Modification heures formations - Article 3 : Modification texte stage - Article 4 : Modification texte - Article 5.3 : Modification bonification - Article 6.2 : Bonification texte <p><u>Modifications MCC</u> –</p> <p>L1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au S1 UE1 : Modification coéf analyse économique 5 et question éco contemporaines 3 - Au S2 UE4 : Création du cour géostratégie en cour interne d'ouverture <p>L2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au S3 UE3 : modification coéf droit des affaires 3 et droit de la concurrence 2 - Au S4 UE4 : Fermeture cour ouverture <p>L3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au S5 UE1: Modification coéf eco indus 4,5 et éco inter 4,5 - Au S5 UE4 : Modification heures TD 20 - Au S6 UE2 : Modification coéf droit civil 5,5 et droit du travail 3,5 - Au S6 UE 3 : Modification coéf Droit public 3,5, droit des structures 3,5, analyse éco du droit 2

(1) N° de version du règlement d'études dans l'accréditation

(2) Date de passage et de validation au Conseil d'UFR

(3) Date de passage et de validation au CFVU

(4) Indiquer soit, les modifications s'il y en a (dans ce cas, indiquer leur nature (importante ou mineure) et, dans quel article ou paragraphe, on trouve la modification) soit, sans modification.

Année de la Formation/Domaine/Mention : Economie et Gestion - Droit Valence						Code Diplôme : Licence Economie Gestion Valence				Date approbation CFVU : 04/07/2019											
Parcours-type : Economie et Gestion - Droit (Valence)						Code VDI : SDLECG1 146				N° de version dans l'accréditation : 4											
Parcours pédagogique (le cas échéant) :						Code Etape : L1 Economie Gestion Droit				Formation Initiale/Formation Continue											
Responsable de la Formation : Alain LAURENT						Code VET : SDL1DR 161				Présentiel											
Responsable de l'Année : Claire BARRAUD																					
Intitulé de l'UE (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Cours mutualisés (le cas échéant)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient (1) + (2)	Modalités d'examen : Evaluation Continue/ Evaluation terminale (ECET) ou Evaluation continue intégrale (ECI) ou Examen terminal (ET)										NOMBRE D'HEURES					
						Evaluation initiale					Seconde chance					CM	TD	CM/TD	TP		
						Evaluation Continue (EC) *	Coef. ou %	Examen Terminal (ET)	Si écrit, durée	Coef. ou %	Seconde chance * Intégrée à l'évaluation initiale	Report *	Coef. ou %	Evaluation supplémentaire * (après publication des résultats de l'évaluation initiale)	Coef. ou %						
SEMESTRE 1																					
UE1: Enseignements fondamentaux en économie		SDDR1UA1	O	8	8																
Analyse économique		SDDR1M13			5	Ecrit et/ou Oral	30%	E/O	70%		NON		E/O	100%	24	12					
Questions économiques contemporaines 1		SDDR1M12			3			E/O	100%		NON		E/O	100%	24						
UE2: Enseignements fondamentaux en droit		SDDR1UA2	O	12	12																
Introduction au droit	L1 DROIT PARCOURS ECONOMIE ET GESTION	SDDR1M21			6	Ecrit et/ou Oral	30%	Ecrit	70%		OUI	30%	E/O	70%	32	10					
Droit civil (les personnes)	L1 DROIT PARCOURS ECONOMIE ET GESTION	SDDR1M22			6	Ecrit et/ou Oral	30%	Ecrit	70%		OUI	30%	E/O	70%	32	10					
UE3: Enseignements spécialisés		SDDR1UA3	O	6	6																
Histoire du droit des affaires	L1 DROIT PARCOURS ECONOMIE ET GESTION	SDDR1M31			2			E/O	100%		NON		E/O	100%	24						
Mathématiques pour l'économie		SDDR1M32			2			E/O	100%		NON		E/O	100%	20						
Introduction au droit pénal	L1 DROIT PARCOURS ECONOMIE ET GESTION	SDDR1M33			2			E/O	100%		NON		E/O	100%	12						
UE4 : Compétences transversales		SDDR1UA4	O	4	4	...															
Méthodologie du droit et recherche documentaire	L1 DROIT PARCOURS ECONOMIE ET GESTION	SDDR1M41			1	Ecrit et/ou Oral	100%				NON		E/O	100%		16					
Anglais juridique	L1 DROIT PARCOURS ECONOMIE ET GESTION	SDDR1M42			2	E/O	100%				NON		E/O	100%		24					
Compétences numériques 1		SDDR1M43			1	E/O	100%				NON		E/O	100%		12					
Bonification		SDDR1NA9																			
				Total ECTS / Semestre	30											Total Nbre d'heures	168,00	84,00	0,00	0,00	
Commentaire :																					
Bonification langues ou sport: une note supérieure ou égale à 10/20 se voit, après multiplication par le coefficient 0,02, ajoutée à la moyenne générale du semestre.																					
Bonification engagement étudiant une note supérieure ou égale à 10/20 se voit, après multiplication par le coefficient 0,01, ajoutée à la moyenne générale du semestre cumulée avec les autres bonifications proposées par la composante.																					

Année de la Formation/Domaine/Mention : Economie et Gestion - Droit Valence							Code Diplôme : Licence Economie Gestion Valence							Date approbation CFVU : 04/07/2019							
Parcours-type : Economie et Gestion - Droit (Valence)							Code VDI : SDLECG1 146							N° de version dans l'accréditation : 4							
Parcours pédagogique (le cas échéant) :							Code Etape : L1 Economie Gestion Droit							Formation Initiale/Formation Continue							
Responsable de la Formation : Alain LAURENT							Code VET : SDL1DR 161							Présentiel							
Responsable de l'Année : Claire BARRAUD							Modalités d'examen : Evaluation Continue/ Evaluation terminale (ECET) ou Evaluation continue intégrale (ECI) ou Examen terminal (ET)											NOMBRE D'HEURES			
Intitulé de l'UE (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Cours mutualisés (le cas échéant)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient (1) + (2)	Evaluation initiale				Seconde chance				CM	TD	CM/TD	TP				
						Evaluation Continue (EC) *	Coef. ou %	Examen Terminal (ET)	Si écrit, durée	Coef. ou %	Seconde chance * (intégrée à l'évaluation initiale)	Report *	Coef. ou %					Evaluation supplémentaire * (après publication des résultats de l'évaluation initiale)	Coef. ou %		
SEMESTRE 2																					
UE1: Enseignements fondamentaux en économie		SDDR2UA1	O	12	12	...															
Introduction à la gestion d'entreprise		SDDR2M11			4			E/O		100%		NON		E/O	100%	24					
Introduction à la microéconomie		SDDR2M12			4	Ecrit et/ou Oral	30%	E/O	70%		OUI	30%	E/O	70%	24	12					
Statistiques descriptives		SDDR2M13			4	Ecrit et/ou Oral	30%	E/O	70%		OUI	30%	E/O	70%	20	20					
UE2: Enseignements fondamentaux en droit		SDDR2UA2	O	8	8																
Droit constitutionnel	L1 DROIT PARCOURS ECONOMIE ET GESTION	SDDR2M21			5	Ecrit et/ou Oral	30%	E/O	70%		OUI	30%	E/O	70%	32	14					
Introduction aux grands systèmes juridiques	L1 DROIT PARCOURS ECONOMIE ET GESTION	SDDR2M22			3	...		E/O	100%				E/O	100%	24						
UE3: Enseignements spécialisés		SDDR2UA3	O	6	6	...															
Introduction au droit économique	L1 DROIT PARCOURS ECONOMIE ET GESTION	SDDR2M31			2	...		E/O	100%				E/O	100%	12						
Questions économiques contemporaines 2		SDDR2M32			2	Ecrit et/ou Oral	100%				NON		E/O	100%		18					
Introduction à l'analyse économique du droit	L1 DROIT PARCOURS ECONOMIE ET GESTION	SDDR2M33			2			E/O	100%				E/O	100%	12						
UE4 : Compétences transversales		SDDR2UA4	O	4	4	...															
Anglais économique		SDDR2M41			2	E/O	100%				NON		E/O	100%		20					
UE ouverture:		SDDR2M42			2			E/O		E/O			E/O	100%	24						
Sport		SDDR2M4S			2			EXT													
Langue		SDDR2M4L			2			EXT													
Géostratégie					2			E/O	100%				E/O	100%							
Bonification		SDDR2NA9			2			E/O	100%				E/O	100%							
Total ECTS / Semestre											30	Total Nbre d'heures				172,00	84,00	0,00	0,00		

Commentaire :

Bonification langues ou sport : une note supérieure ou égale à 10/20 se voit, après multiplication par le coefficient 0,02, ajoutée à la moyenne générale du semestre.

Bonification engagement étudiant une note supérieure ou égale à 10/20 se voit, après multiplication par le coefficient 0,01, ajoutée à la moyenne générale du semestre cumulable avec les autres bonifications proposées par la composante.

Année de la Formation/Domaine/Mention : Economie et Gestion - Droit Valence						Code Diplôme : Licence Economie Gestion Valence						Date approbation CFVU : 04/07/2019										
Parcours-type : Economie et Gestion - Droit (Valence)						Code VDI : SDLECG1 146						N° de version dans l'accréditation : 3										
Parcours pédagogique (le cas échéant) :						Code Etape : L2 Economie Gestion Droit						Formation Initiale/Formation Continue										
Responsable de la Formation : Alain LAURENT						Code VET : SDL2DR 161						Présentiel										
Responsable de l'Année : Claire BARRAUD						Modalités d'examen : Evaluation Continue/ Evaluation terminale (ECET) ou Evaluation continue intégrale (ECI) ou Examen terminal (ET)												NOMBRE D'HEURES				
Intitulé de l'UE (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Cours mutualisés (le cas échéant)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient (1) + (2)	Evaluation initiale						Seconde chance						CM	TD	CM/TD	TP	
						Evaluation Continue (EC) *	Coef. ou %	Examen Terminal (ET)	Si écrit, durée	Coef. ou %	Seconde chance * (intégrée à l'évaluation initiale)	Report *	Coef. ou %	Evaluation supplémentaire * (après publication des résultats de l'évaluation initiale)	Coef. ou %							
SEMESTRE 3																						
UE1: Enseignements fondamentaux en économie		SDDR3UA1	O	9	9																	
Macroéconomie		SDDR3M11			5	Ecrit et/ou Oral	30%	E/O		70%		OUI	30%	E/O	70%	36	20					
Monnaie et finance 1		SDDR3M12			4	...		E/O		100%				E/O	100%	24						
UE2: Enseignements fondamentaux en droit		SDDR3UA2	O	9	9																	
Droit Civil (droit des contrats)	L2 DROIT PARCOURS ECONOMIE ET GESTION	SDDR3M21			4,5	Ecrit et/ou Oral	30%	Ecrit		70%		OUI	30%	E/O	70%	32	16					
Droit administratif	L2 DROIT PARCOURS ECONOMIE ET GESTION	SDDR3M22			4,5	Ecrit et/ou Oral	30%	Ecrit		70%		OUI	30%	E/O	70%	32	16					
UE3: Enseignements spécialisés		SDDR3UA3	O	9	9																	
Droit des affaires	L2 DROIT PARCOURS ECONOMIE ET GESTION	SDDR3M31			3	Ecrit et/ou Oral	30%	E/O		70%		OUI	30%	E/O	70%	32						
Droit de la concurrence	L2 DROIT PARCOURS ECONOMIE ET GESTION	SDDR3M32			2			E/O		100%		OUI	30%	E/O	100%	12						
Comptabilité financière		SDDR3M33			4	Ecrit et/ou Oral	30%	E/O		70%		OUI	30%	E/O	70%	24	12					
UE4 : Compétences transversales		SDDR3UA4	O	3	3	...																
Anglais économique		SDDR3M41			3	Ecrit et/ou Oral	100%					NON		E/O	100%		20					
Bonification		SDDR3NA9			3	Ecrit et/ou Oral	100%					NON		E/O	100%		20					
				Total ECTS / Semestre	30													Total Nbre d'heures	192,00	84,00	0,00	0,00
Commentaires :																						
Bonification langues ou sport: une note supérieure ou égale à 10/20 se voit, après multiplication par le coefficient 0,02, ajoutée à la moyenne générale du semestre proposées par la composante.																						
Bonification engagement étudiant une note supérieure ou égale à 10/20 se voit, après multiplication par le coefficient 0,01, ajoutée à la moyenne générale du semestre cumulée avec les autres bonifications proposées par la composante.																						

Année de la Formation/Domaine/Mention : Economie et Gestion - Droit Valence						Code Diplôme : Licence Economie Gestion Valence						Date approbation CFVU : 04/07/2019																				
Parcours-type : Economie et Gestion - Droit (Valence)						Code VDI : SDLECG1 146						N° de version dans l'accréditation : 3																				
Parcours pédagogique (le cas échéant) :						Code Etape : L2 Economie Gestion Droit						Formation Initiale/Formation Continue																				
Responsable de la Formation : Alain LAURENT						Code VET : SDL2DR 161						Présentiel																				
Responsable de l'Année : Claire BARRAUD						Modalités d'examen : Evaluation Continue/ Evaluation terminale (ECET) ou Evaluation continue intégrale (ECI) ou Examen terminal (ET)												NOMBRE D'HEURES														
Intitulé de l'UE (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Cours mutualisés (le cas échéant)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient (1) + (2)	Evaluation initiale						Seconde chance						CM	TD	CM/TD	TP											
						Evaluation Continue (EC) *	Coef. ou %	Examen Terminal (ET)	Si écrit, durée	Coef. ou %	Seconde chance * (intégrée à l'évaluation initiale)	Report *	Coef. ou %	Evaluation supplémentaire * (après publication des résultats de l'évaluation initiale)	Coef. ou %																	
SEMESTRE 4																																
UE1: Enseignements fondamentaux en économie		SDDR4UA1	O	9	9	...																										
Microéconomie		SDDR4M11			5	Ecrit et/ou Oral	30%	E/O		70%		OUI	30%	E/O	70%	36	20															
Monnaie finance 2		SDDR4M12			4	...		E/O		100%				E/O	100%	28																
UE2: Enseignements fondamentaux en droit		SDDR4UA2	O	9	9																											
Droit civil (droit de la responsabilité civile)	L2 DROIT PARCOURS ECONOMIE ET GESTION	SDDR4M21			4,5	Ecrit et/ou Oral	30%	Ecrit		70%		OUI	30%	E/O	70%	32	16															
Droit administratif	L2 DROIT PARCOURS ECONOMIE ET GESTION	SDDR4M22			4,5	Ecrit et/ou Oral	30%	E/O		70%		OUI	30%	E/O	70%	32	16															
UE3: Enseignements spécialisés		SDDR4UA3	O	9	9	...																										
Droit fiscal de l'entreprise	L2 DROIT PARCOURS ECONOMIE ET GESTION	SDDR4M31			3	...		E/O		100%				E/O	100%	32																
Comptabilité financière		SDDR4M32			3	Ecrit et/ou Oral	30%	E/O		70%		OUI		E/O	70%	24	12															
Analyse économique du droit	L2 DROIT PARCOURS ECONOMIE ET GESTION	SDDR4M33			3			E/O		100%				E/O	100%	12																
UE4 : Compétences transversales		SDDR4UA4	O	3	3	...																										
Anglais juridique	L2 DROIT PARCOURS ECONOMIE ET GESTION	SDDR4M41			3	Ecrit et/ou Oral	100%					NON		E/O	100%		24															
UE-ouverture-		SDDR4M42			4			E/O		100%				E/O	100%																	
Bonification		SDDR4NA9			1			E/O		100%				E/O	100%																	
Total ECTS / Semestre														30	Total Nbre d'heures														196,00	88,00	0,00	0,00
Commentaires :																																
Bonification langues ou sport: une note supérieure ou égale à 10/20 se voit, après multiplication par le coefficient 0,02, ajoutée à la moyenne générale du semestre proposées par la composante.																																
Bonification engagement étudiant une note supérieure ou égale à 10/20 se voit, après multiplication par le coefficient 0,01, ajoutée à la moyenne générale du semestre cumulable avec les autres bonifications proposées par la composante.																																

Année de la Formation/Domaine/Mention : Economie et Gestion					Code Diplôme : Licence Economie Gestion Valence					Date approbation CFVU : 04/07/2019									
Parcours-type : Economie et Gestion (Valence)					Code VDI :SDLEGG1 116					N° de version dans l'accréditation : 4									
Parcours pédagogique (le cas échéant) :					Code Etape : L3 Economie Gestion					Formation Initiale/Formation Continue									
Responsable de la Formation : Alain LAURENT					Code VET :SDL3EG 161					Présentiel									
Responsable de l'Année : Claire BARRAUD					CONTRÔLE DES CONNAISSANCES										NOMBRE D'HEURES				
Intitulé de l'UE (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient (1) + (2)	1ère session					Session de rattrapage					CM	TD	CM/TD	TP	
					Evaluation Continue (EC) *	Coef.(1) ou %	Examen Terminal (ET)	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %	Contrôle Continu: report	Coef. (1) ou %	Evaluation supplémentaire * (après publication des résultats de l'évaluation initiale)	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %					
SEMESTRE 5																			
UE1 : Enseignements fondamentaux économie et gestion	SDEG5UA1	O	6	6	...														
Economie internationale 1	SDEG5M11			6	Ecrit et/ou Oral	40%	E/O		60%	OUI	40%	E/O		60%	30	16			
UE2: Enseignements fondamentaux économie et gestion	SDEG4UA2	O	6	6	...														
Economie industrielle 1	SDEG4M21			6	Ecrit et/ou Oral	40%	E/O		60%	OUI	40%	E/O		60%	30	16			
UE3: Enseignements professionnalisants	SDEG4UA3	O	6	6	...														
Comptabilité de gestion et analyse financière 1	SDEG4M31			6	Ecrit et/ou Oral	40%	E/O		60%	OUI	40%	E/O		60%	24	18			
UE4: Enseignements professionnalisants	SDEG4UA4	O	6	6	...														
Economie du travail et gestion des RH	SDEG4M41			3	...		E/O		100%			E/O		100%	24				
Mathématiques appliquées à la gestion	SDEG4M42			3	...		E/O		100%			E/O		100%	24				
UE5: Enseignement complémentaire et ouverture	SDEG4UA5	O	2	2	...														
Anglais 4	SDEG4M51			2	Ecrit et/ou Oral	100%				NON		E/O		100%		20			
UE6: Enseignement complémentaire et ouverture (2 cours à choisir)	SDEG4UA6	O	4	4	...														
Economie européenne	SDEG5MI2			2			E/O		100%	NON		E/O		100%	24				
Introduction à l'économétrie (cours dispensé en EAD)	SDEG5MI3			2			E/O		100%	NON		E/O		100%	24				
Construction projet professionnel	SDEG5MI4			2			E/O		100%	NON		E/O		100%	24				
Sport	SDEG5M7S			2			EXT												
Langue	SDEG5M7L			2			EXT												
Total ECTS / Semestre			30											Total Nbre d'heures		180,00	70,00	0,00	0,00
Ajouter bonif engagement étudiant de 0,1 au semestre et à l'année																			

Année de la Formation/Domaine/Mention : Economie et Gestion Parcours-type : Economie et Gestion (Valence) Parcours pédagogique (le cas échéant) : Responsable de la Formation : Alain LAURENT Responsable de l'Année : Claire BARRAUD	Code Diplôme : Licence Economie Gestion Valence Code VDI :SDLECG1 116 Code Etape : L3 Economie Gestion Code VET :SDL3EG 161	Date approbation CFVU : 04/07/2019 N° de version dans l'accréditation : 4 Formation Initiale/Formation Continue Présentiel
---	--	---

Intitulé de l'UE (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient (1) + (2)	CONTRÔLE DES CONNAISSANCES										NOMBRE D'HEURES						
					1ère session					Session de rattrapage					CM	TD	CM/TD	TP			
					Evaluation Continue (EC) *	Coef.(1) ou %	Examen Terminal (ET)	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %	Contrôle Continu: report	Coef. (1) ou %	Evaluation supplémentaire * <i>(après publication des résultats de l'évaluation initiale)</i>	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %							
SEMESTRE 6																					
UE1: Enseignements fondamentaux économie et gestion	SDEG6UA1	O	8	8	...																
Economie internationale 2	SDEG6M11			8	Ecrit et/ou Oral	40%	E/O		60%	OUI	40%	E/O		60%	30	16					
UE2: Enseignements fondamentaux économie et gestion	SDEG6UA2	O	6	6	...																
Economie industrielle 2	SDEG6M21			6	Ecrit et/ou Oral	40%	E/O		60%	OUI	40%	E/O		60%	30	16					
UE3: Enseignements professionnalisant	SDEG6UA3	O	6	6	...																
Comptabilité de gestion et analyse financière 2	SDEG6M31			6	Ecrit et/ou Oral	40%	E/O		60%	OUI	40%	E/O		60%	24	18					
UE4: Enseignements professionnalisant	SDEG6UA4	O	6	6	...																
Pratique avancée du tableur (PAT)	SDEG6M41			4	Ecrit et/ou Oral	40%	E/O		60%	OUI	40%	E/O		60%		24					
Economie de l'entreprise 2	SDEG6M42			2	...		E/O		100%			E/O		100%	24						
UE5: Enseignement complémentaire et ouverture	SDEG6UA5	O	2	2	...																
Anglais 5	SDEG6M51			2	Ecrit et/ou Oral	100%				NON		E/O		100%		20					
UE6: Enseignement complémentaire et ouverture (2 cours à choisir)	SDEG6UA6	O	2	2	...																
Stage	SDEG6MI2			2			E/O		100%			E/O		100%							
Initiation à la recherche	SDEG2M6E			2			E/O		100%			E/O		100%	24						
Géostratégie	SDEG2M6I			2			E/O		100%			E/O		100%	24						
Sport	SDEG6M6S			2			EXT														
Langue	SDEG6M6L			2			EXT														
Tutorat méthodologique				2			E/O		100%			E/O		100%							
Marketing	SDEG6MI3			2	E/O	100%						E/O		100%	24						
Total ECTS / Semestre			30											Total Nbre d'heures				156,00	94,00	0,00	0,00

Ajouter la bonif engagement étudiant de 0,1, au semestre et à l'année